

flétrissait le mensonge des Grecs et confirmait nos Religieux dans la possession du précieux Sanctuaire qu'ils desservait depuis plus de trois cent soixante ans.

Ce qui dure le plus parmi les hommes ce n'est point la justice surtout en certains pays et en certaines circonstances. Aussi les Pères de la Terre-Sainte n'ont-ils pu jouir longtemps de la confirmation de leurs droits.

« Le 2 avril, 1757, tandis que le gouvernement ottoman rendait le témoignage aux Religieux latins qu'ils étaient fidèles et pacifiques exécuteurs de ses ordres, les Grecs commettaient un acte de violence et d'agression qui devait lui prouver le contraire. Ils se jettent sur l'autel franciscain du Saint Sépulcre, déchirent les tentures, et brisent les lampes d'argent qui paraient l'édicule du Saint Tombeau. Un procès verbal fut dressé, et les Grecs pour prix de leur vandalisme reçoivent de la Sublime-Porte un firman qui leur donne non seulement le Sépulcre de Notre-Seigneur et la basilique de Sainte-Hélène, mais encore le Tombeau de la Sainte Vierge qui avait été réparé peu de mois auparavant par nos Religieux. Il est vrai de dire que les Grecs avaient acheté le grand-vizir. Aussi lorsque M. de Vergennes, ambassadeur de France, réclama la réparation des dégradations grecques, Redjyb-Pacha se contenta de répondre insolemment : « Ces lieux appartiennent au Sultan, mon maître ; il les concède à qui il lui plaît, et quoiqu'ils aient été jusqu'à ce jour entre les mains des Franks, sa Hautesse veut que, désormais, ils soient aux Grecs. »

Tel est le cas que les autorités musulmanes faisaient des traités et des firmans. Que pourront les Franciscains, là où la France de Louis xv ne pouvait rien ? Les ambassadeurs catholiques, présents à Constantinople, se concertèrent alors pour savoir s'il n'y avait pas lieu de faire au gouvernement turc des représentations communes ; tous furent d'avis qu'il fallait attendre la mort du grand-vizir. Elle arriva en 1762, mais les puissances catholiques avaient déjà oublié les Franciscains et les Sanctuaires de Palestine !

Cependant en 1852, un firman les autorisait à célébrer la messe sur le Cénotaphe de la Vierge Marie ; mais cette concession est tellement mal rédigée que, la mauvaise foi des Grecs et des Arméniens aidant, ainsi que le mauvais vouloir des Turcs, ils n'ont pu en profiter.